



Fiche de remboursement et de don

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, le Théâtre des Pénitents a été contraint d'annuler sa programmation du 14 mars au 19 juin 2020. Vous avez droit à un remboursement intégral de vos billets. Vous pouvez aussi opter pour le don d'un ou plusieurs billets. Les sommes perçues seront affectées au soutien aux artistes et à la reprise de l'activité.

Vous avez jusqu'au 30 juin 2020 pour manifester votre souhait en renvoyant cette fiche remplie et les documents listés plus bas. Passé ce délai le remboursement ne sera plus possible.

- Je demande de plein droit le remboursement des billets ci-joints, sur lesquels j'écris lisiblement « remboursement » sur chaque recto.**

- Je peux également, si je le souhaite, renoncer au remboursement de tout ou partie de mes billets afin de soutenir les artistes. Pour ce faire, je joins le ou les billets en question, en écrivant lisiblement « don » sur chaque recto.**

Date et signature :

A adresser avant le 30 juin 2020 au Théâtre des Pénitents, 4bis place des Pénitents, 42600 Montbrison

Je joins :

- Mes billets (avec la mention « remboursement » ou « don » sur chaque billet)
- Un RIB (si demande de remboursement)
- La présente fiche avec
 - Nom et prénom :
 - Adresse postale :
 - Téléphone :
 - Adresse électronique :

En cochant cette case, j'accepte que le Théâtre des Pénitents me contacte pour m'informer sur sa programmation. Mes coordonnées ne seront divulguées à aucun tiers.